

EXPOSITIONS « HISTOIRES DE PHOTOS » 2024

REGLEMENT

OBJECTIF :

Valoriser la création artistique des photographes amateurs de la Région Auvergne Rhône Alpes et favoriser les rencontres, les échanges entre les artistes, les représentants des municipalités, les associations adhérentes à l'ORACLE et les visiteurs.

Après l'exposition d'ouverture réunissant l'ensemble des œuvres sélectionnées, plusieurs expositions se dérouleront dans différentes communes ou associations adhérentes à l'ORACLE auxquelles vous devrez obligatoirement participer.

INSCRIPTION des ARTISTES « non professionnels »

- Chaque photographe ne peut candidater 2 années de suite.
Si le dossier n'a pas été retenu, il est possible de candidater l'année suivante.
- Ne pas réexposer des photos déjà présentées aux différentes expositions de l'ORACLE.
- Pour des raisons légales, il n'est pas admis de reproduire des œuvres d'autres artistes ou des photos tirées d'un ouvrage.
- Les photographes sélectionnés s'engagent à participer à l'Exposition d'ouverture et ensuite à 1 ou 2 expositions (en fonction de la quantité de photos et du nombre de communes souhaitant accueillir une exposition). Ceci est une des conditions pour pouvoir participer à l'exposition générale.
- Fiche d'inscription ci-jointe à remplir.

RESPONSABILITE, ASSURANCE :

- L'Artiste est entièrement responsable de ses œuvres.
- L'O.R.A.C.L.E. décline toute responsabilité en cas de perte, vol, casse, avaries, dégâts,... ou toute autre détérioration durant le transport, le stockage, le montage, le démontage, la durée de l'exposition. Ceci concerne aussi bien les périodes de sélection des œuvres que celles d'exposition.
- L'assurance des œuvres exposées reste à la charge des artistes.
- L'ORACLE ne prend pas en charge la vente des œuvres. Les coordonnées des artistes seront fournies sur demande aux personnes intéressées par un contact avec l'artiste ou l'achat d'une œuvre.

SURVEILLANCE DES EXPOSITIONS :

Le lieu d'accueil (commune ou association) s'engage à assurer une surveillance des œuvres durant les périodes d'exposition (minimum 15 jours), de montage, de démontage, éventuellement de stockage et une permanence durant les heures d'ouverture au public : un document est à remplir, à signer et à retourner à l'O.R.A.C.L.E. lors de la réservation définitive d'une exposition.

ENGAGEMENT DES ARTISTES :

- Les artistes s'engagent à déposer leurs œuvres pour l'exposition d'ouverture et dans les municipalités de la Région qui leur seront indiquées en respectant bien les dates et horaires de dépôt et de retrait.
- Ils devront obligatoirement assurer une ou deux permanences durant les périodes d'expositions à l'exception des communes qui nous reçoivent dans des lieux surveillés (médiathèque, salle Mairie, Office Tourisme...).

TRANSPORT :

Le transport aller et retour des œuvres dans les communes accueillant les expositions sera effectué par les artistes eux-mêmes et/ou covoiturage.

EMBALLAGE :

Un emballage résistant et marqué au nom de l'artiste doit être prévu pour chaque œuvre.

L'ACCROCHAGE ET L'ORGANISATION DES EXPOSITIONS :

- Pour l'exposition principale, l'accrochage sera réalisé par les photographes.
- Pour les autres expositions l'accrochage sera assuré par les représentants des communes ou associations accueillant les expositions.

ARTISTES EXPOSES :

Chaque photographe devra **présenter de 6 à 10 photos sur un même thème**. Il n'y a pas de thème imposé.

Poids et format des fichiers à envoyer :

- Photos en format jpeg,
- 1920 pixels maximum pour le plus grand côté,
- Poids 2Mo maximum,
- Photos renommées comme suit : nom – prénom – numéro de la photo.

Les photographes acceptés seront exposés après la sélection d'un jury composé de 3 personnes dont 1 photographe professionnel.

Les fichiers adressés aux jurés seront anonymes, les photos ne doivent donc pas être signées ni présenter aucun signe de reconnaissance.

La note globale tiendra compte de la technique et de la qualité artistique par rapport à l'ensemble des photos proposées à la sélection.

La décision du jury est sans appel quant à l'admission ou la non-admission des œuvres. Les jurés seront tenus d'expliquer la raison des refus si cela leur est demandé.

Afin d'éviter des frais de tirage, la sélection se fera à partir d'un envoi de fichier par mail via We transfer à l'adresse suivante : **fabienne2507@gmail.com**

La surface proposée pour chaque photographe se compose de 4 panneaux, soit 4 mètres linéaires.

Le choix du format des œuvres appartiendra à l'auteur. (En fonction de la surface allouée à chacun)

PRESENTATION

- Une unité de présentation, au libre choix de l'artiste, sera exigée.

Refus des photos sous verre avec pinces.

Un dispositif d'accrochage efficace, solide et adaptable à différents supports doit être prévu pour chaque œuvre.

Les œuvres munies d'encadrement ou de système d'accrochage défectueux ou inexistants ne pourront être exposées.

- Une présentation de l'auteur et de son travail devra être fournie sur un format A4 blanc (recto) qui sera ensuite plastifiée par l'ORACLE.

IDENTIFICATION :

- Inscrire lisiblement en lettres capitales au dos de chaque photo : nom, prénom adresse, titre
- Remplir précisément et signer la fiche d'inscription ci-jointe.

Il est bien rappelé qu'en signant l'auteur s'engage à exposer dans d'autres communes et à assurer des permanences pour l'exposition principale et pour les suivantes.

Attention : Bien noter le même titre pour les œuvres sur la fiche d'inscription et sur les étiquettes.

Nom – Prénom :

(Lu et approuvé)

Fait à :

Date : / /

Signature